

## MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT PROVINCE DE QUÉBEC

**RÈGLEMENT NO. 39-2024** 

SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion : 2 avril 2024

Dépôt du projet de Règlement : 2 avril 2024

Adoption du Règlement : 8 avril 2024 Avis public d'adoption: 9 avril 2024 Entrée en vigueur : 9 avril 2024 ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier les tarifs concernant les différents services offerts;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller **Éric Bourdeau** lors de la séance extraordinaire du 2 avril 2024;

# EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Valérie Taillefer APPUYÉ par le conseiller Jacques Guilbault

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas, dispense de lecture étant faite considérant que chacun atteste en avoir fait la lecture;

QUE LE RÈGLEMENT # 39-2024 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX EST ET SOIT ADOPTÉ, ET QUE CE RÈGLEMENT DÉCRÈTE ET STATUE SUR CE QUI SUIT:

### **ARTICLE 1 DISPOSITION DÉCLARATOIRE**

Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A du présent règlement en regard de chaque bien, service ou activité, sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier des dites activités.

#### **ARTICLE 2 TERMINOLOGIE**

Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, certains mots ou expressions ont le sens et la signification qui leur sont attribués au règlement de zonage; si un mot ou un terme n'est pas spécifiquement noté à ce règlement, il s'emploie au sens communément attribué à ce mot ou ce terme.

#### **ARTICLE 3 PERCEPTION**

Toute somme exigible en vertu du présent règlement est payable à la Municipalité avant la délivrance du bien ou du service requis ou, s'il s'agit d'une activité, avant la participation à cette activité par le requérant.

Dans le cas des travaux, une estimation est établie par le directeur des travaux publics. Le montant de l'estimation est payable avant le début des travaux et est ensuite ajusté selon le coût réel des travaux.

#### ARTICLE 4 RESPECT DES CONDITIONS IMPOSÉES PAR RÈGLEMENT OU RÉSOLUTION

Le fait par un requérant d'acquitter ou d'offrir d'acquitter le montant prescrit par le présent règlement, pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour bénéficier d'une activité, ne le dispense pas de respecter les obligations, conditions, modalités ou procédures qui sont édictées par règlement ou résolution de la Municipalité pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour bénéficier d'une activité.

#### ARTICLE 5 DISPOSITION ABROGATOIRE

Toute disposition contenue dans un règlement ou une résolution et décrétant un tarif pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour bénéficier d'une activité visée au présent Règlement, est remplacée par les tarifs prévus par le présent Règlement no. 39-2024.

#### ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

(Original signé)	(Original signé)
Christine McAleer	Francine Crête
Mairesse	Directrice générale par intérim Greffière





# Règlement de tarification des services municipaux 39-2024 Annexe A

MIS	MSTOW			
	TYPE D'AUTORISATION	TARIF		
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
1	Photocopies – noir et blanc	0.40 \$ la copie (recto)		
2	Photocopies – couleur	0.50 \$ la copie (recto)		
3	Numérisation (scan)	0.10 \$ la page		
4	Épinglette – au comptoir	5.00 \$ chacune		
5	Épinglette – par la poste	10.00 \$ chacune		
6	Drapeau de la municipalité	100.00 \$		
7	Authentification de document	10.00 \$		
8	Assermentation avec documentation fournie	Sans frais		
9	Assermentation sans document	Sans frais		
10	Chèque sans fonds	50.00 \$		
11	Clé pour tennis – résident d'Ormstown	5.00 \$		
12	Clé pour tennis – non-résident d'Ormstown	25.00 \$		
13	Clé pour tennis – pour corporation	25.00 \$		
14	Casquette - employé	10.00 \$		
15	Casquette - résidents	20.00 \$		
16	Célébration mariage / union civile – à l'Hôtel de ville (par le maire ou son représentant)	Selon le tarif en vigueur par le ministre de la Justice		
17	Célébration mariage / union civile – à l'extérieur (par le maire ou son représentant)	Selon le tarif en vigueur par le ministre de la Justice		
	LOCATION DE SALLES (sur réservation) - Grande salle du centre récréatif = salle A - Salle au 2e étage du centre récréatif = salle B - Salle du conseil = salle C			
18	Salles A et C - pour mariage, shower, anniversaire	175.00 \$		
19	Salles A et C – pour entreprise ou groupe privé offrant une activité physique (3h ou moins)	75.00 \$		
20	Salle A - OSBL régional	75.00 \$		
21	Salle A – OSBL municipal - activités gratuites pour enfants et adolescents	Sans frais		
22	Salle A – Activité à grand déploiement  OSBL municipal	300.00\$ à 600.00\$ selon les services Offerts et les besoins Gratuit		
23	Salle C – OSBL municipal et régional	Sans frais durant les heures ouvrables (75.00 \$ en dehors des heures d'ouverture)		
24	Salle B OSBL municipal	75.00 \$ Gratuit		
25	Salles A et C – pour activités regroupant plus de 50 personnes et ayant un permis de réunion.	Dépôt de 300 \$ (remboursable)		
26	Clé pour d'accès aux salles A et B	Dépôt de 30.00 \$		
	SÉCURITÉ PUBLIQUE			
27	Copie rapport incendie	15.00\$ la copie		
28	Remorquage de véhicule	Coût réel + frais administration (1)		
29	Permis de brûlage et feux d'artifice (si autorisés)	Sans frais		

	TYPE D'AUTORISATION	TARIF
30	Déplacement des pompiers sans permis de brûlage	75.00\$ de l'heure par pompier, minimum 2 heures + frais administration (1)
	TRAVAUX PUBLICS	neures + nais auministration (1)
31	Coupe et réparation de bordures de béton	150.00 \$ + Coût des travaux + frais administration (1)
32	Dommage à la propriété municipale	Coût de remplacement à neuf + frais d'administration (1)
33	Fermeture de fossé	100.00 \$
	Nouveaux branchements de services d'aqueduc, égout (et pluvial) Résidentiel unifamilial	2 500.00\$ + dépôt de 1 000.00\$ + test par un ingénieur + frais de réparation de la rue
	Multifamilial, commercial, industriel ou institutionnel	5 000.00 \$
34	Nouveaux branchements partiellement desservis	1 500.00\$ + dépôt de 1 000.00 \$ + test par un ingénieur + frais de réparation de la rue
34	Transformation d'un bâtiment: nombre de logements	500.00\$ par ajout de logement
	Remplacement ou réparation	100.00 \$
	Renouvellement permis de branchement Aucun changement au permis	250.00 \$
	Si changement au permis	Frais payables à nouveau en totalité
35	Fermer ou ouvrir l'eau – pendant les heures de travail	Sans frais
36	Fermer ou ouvrir l'eau – en dehors des heures de travail	150.00 \$
37	Déblocage d'égout (rue seulement)	Sans frais
38	Utilisation d'une caméra pour inspection de conduits d'égout	200.00 \$ (Sans frais si blocage du coté municipal)
39	Dégeler tuyaux d'eau	Sans frais
40	Ramassage de branches (par voyage)	75.00 \$
41	Coupe d'herbe	Coût réel + frais administration (1)
42	Écocentre	Gratuit pour 2 voyages 3 et plus 75 \$ par voyage
	LICENCES POUR CHIENS	
43	Licence	25.00 \$ par chien
44	Licence pour chenil commercial	175.00 \$
45	Remplacement de licence	15.00 \$
46	Pénalité de retard pour renouvellement de la licence	10.00 \$ par chien
	URBANISME	B 550 000 1 055 000
47	Permis de construction – nouveau bâtiment principal résidentiel – unifamilial, bi-familial, triplex	Base 550.00\$ plus 275.00\$ par logement additionnel
48	Permis de construction – nouveau bâtiment principal résidentiel - multifamilial	Base 550.00\$ plus 275.00\$ par logement additionnel
49	Permis de construction / rénovation / transformation – habitation accessoire	300.00 \$
50	Permis de construction / rénovation / transformation - Intergénérationnel  Permis de construction / pouveau bâtiment principal autre que récidentiel	275.00\$
51 52	Permis de construction / nouveau bâtiment principal autre que résidentiel (commercial, industriel, institutionnel et / ou agricole)  Permis de construction – bâtiment accessoire (tout usage)	Base 350.00\$ plus 2.00\$ par m2 100.00\$ plus 2.00\$ par tranche de
52	Termis de constituction – batiment accessoire (tout usage)	1000.00\$ pius 2.00\$ par traitorie de 1000.00 \$ de la valeur globale des travaux

	TYPE D'AUTORISATION	TARIF
53	Remise à jardin – usage résidentiel	50.00\$
54	Permis de rénovation – bâtiment principal (tout usage)	100\$ plus 2.00\$ par tranche de 1000.00 \$ de la valeur globale des travaux
55	Permis de rénovation – bâtiment accessoire	100\$ + 2\$ par tranche de 1000 \$ de la valeur globale des travaux
56	Permis de rénovation - remise à jardin – usage résidentiel	50.00\$
57	Renouvellement d'un permis (sans modification)	50.00\$
58	Frais d'étude et traitement d'une demande de démolition	600.00 \$
59	Certificat d'autorisation pour démolition d'un bâtiment principal	100.00 \$
60	Certificat d'autorisation pour démolition d'un bâtiment accessoire	50.00 \$
61	Déménagement d'un bâtiment (sur la même propriété)	25.00\$
62	Permis de lotissement	100.00\$ plus 50.00\$ par lot modifié ou ajouté
63	Lettre de conformité à la réglementation municipale / provinciale	50.00 \$
64	Demande de dérogation mineure Bâtiment existant Construction commencée Construction projetée	500.00\$ 900.00\$ 1100.00\$
65	Analyse demande de modification à un règlement d'urbanisme	500.00 \$
66	Modification des règlements d'urbanisme à la suite de l'acceptation d'une demande de modification	1 500.00 \$
67	Référendum à la suite de l'acceptation d'une demande de modification	2 000.00 \$
68	Demande au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (générale) PIIA – enseigne PIIA – seulement couleur	500.00\$ 350.00\$ 100.00\$
69	Usage conditionnel	450.00\$
70	PPCMOI	1 000.00\$
71	Demande à la C.P.T.A.Q.	200.00 \$
72	Déclaration à la C.P.T.A.Q. (analyse et intervention auprès du citoyen + CPTAQ)	50.00 \$
73	Certificat d'occupation	50.00 \$
74	Certificat d'autorisation pour une fosse septique	50.00 \$
75	Certificat d'autorisation pour un puits d'eau potable	50.00 \$
76	Certificat d'autorisation pour piscine et accessoire (ie : patio)	100.00 \$
77	Certificat d'autorisation pour un aménagement (ie : stationnement, terrasse, patio)	40.00\$
78	Certificat d'autorisation clôture / muret / haie	40.00\$
79	Certificat d'autorisation remblais / déblais	200.00\$
80	Certificat d'autorisation pour une enseigne ou affiche publique	75.00 \$
81	Certificat d'autorisation pour abattage d'arbre(s)	50 \$ (de 1 à 4 arbres) 75 \$ (pour 5 arbres et plus)
82	Certificat d'autorisation pour un ponceau	Sans frais
83	Certificat d'autorisation pour un drain français	25.00 \$
84	Vente de garage	Sans frais
85	Consultation publique pour une porcherie	1 800.00 \$ + frais engendrés pour l'analyse par un professionnel, le cas échéant
86	Rémunération pour les membres des comités, autres que les élus	Déterminée par résolution du Conseil

TYPE D'AUTORISATION	TARIF
Note 1 : Les frais d'administration sont de 15%.	